Suites au rapport d'évaluation de la Commission

Février 1998

Québec, le 9 février 1998

Monsieur Gilles Marsan Directeur général Collège d'informatique Marsan 1001, boul. de Maisonneuve Est, 9^e étage Montréal (Québec) H2L 4P9

Monsieur le Directeur général,

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné le dernier rapport faisant le point sur les actions prises en réponse aux recommandations relatives aux programmes d'Informatique évalués en 1995.

La Commission avait déjà constaté, en mai dernier, que certains changements avaient été apportés aux programmes. Le parc d'équipement avait été entièrement remplacé et le déménagement du Collège avait été l'occasion d'améliorer sensiblement l'aménagement du Centre de documentation. Plus important, les ressources consacrées au support aux étudiants avaient été accrues. Ces améliorations sont des acquis sur lesquels il n'y a pas à revenir.

La Commission constate, à la lecture du présent rapport de suivi, que de nouvelles améliorations considérables ont été apportées aux deux programmes dispensés par le Collège.

Les professeurs ont reçu une formation portant sur la préparation des plans de cours en relation avec les objectifs à atteindre de même que sur l'évaluation des apprentissages. Dans la foulée de cette formation, ils ont procédé à une révision des objectifs des programmes, des objectifs et des séquences des cours et ils se sont penchés sur les modes et instruments d'évaluation. Les résultats de cette démarche sont déjà perceptibles en ce que les étudiants se montrent plus responsables, travaillent mieux et apprécient davantage l'encadrement qu'ils reçoivent. L'enseignement lui-même est plus cohérent et plus contrôlé. Les professeurs ont éliminé les dédoublements de matière entre les cours, par exemple, et les examens sont plus directement centrés sur les éléments importants. Bref, il est clair que les objectifs du programme sont désormais fermement au centre de la formation offerte et



- 2 -

que les professeurs, en tant que principaux artisans de la réforme, sont bien au fait de sa nature et de son utilité.

Tout ceci constitue une réponse adéquate aux recommandations de la Commission. C'est avec plaisir qu'elle reçoit l'assurance que le Collège va continuer ses efforts dans le même sens.

Je vous remercie de votre collaboration et voue prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le Président,

Jacques L'Écuyer